



**PRÉFET  
DE HAUTE-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
de la citoyenneté  
et de la légalité**

## **ÉLECTIONS A LA CHAMBRE D'AGRICULTURE**

Scrutin du 31 janvier 2025

### **AVIS D'AFFICHAGE**

#### **DES LISTES ELECTORALES PROVISOIRES**

#### **DES ELECTEURS VOTANT INDIVIDUELLEMENT**

La liste électorale provisoire des électeurs votant individuellement est affichée en mairie jusqu'au **15 octobre 2024**. Elle peut également être consultée au siège de la chambre d'agriculture de la Haute-Loire.

Toute personne qui s'estime indûment omise peut demander son inscription sur la liste à la commission d'établissement des listes électorales.

De même, tout électeur inscrit sur une des listes du département peut également demander l'inscription d'une personne omise.

Ces demandes sont adressées **avant le 16 octobre 2024** au président de la commission d'établissement des listes électorales dont le siège est à la Préfecture de la Haute-loire, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse :

Monsieur le président  
Commission d'établissement des listes électorales  
Préfecture de la Haute-Loire  
Bureau de la réglementation et des élections,  
6 avenue du général de Gaulle  
CS 40321  
43009 LE PUY EN VELAY CEDEX